Règlement de la Coupe du Bourgmestre 2024

Article 1 : Organisation

La Coupe du Bourgmestre 2024 est un tournoi open d'échecs en parties standard 9 rondes.

Il est organisé par TAL- 621 et homologué FIDE.

Il se déroulera du mardi 16/01/2024 au mardi 19/03/2024,

La direction du tournoi est assurée par Marc Bair (marc.bair@skynet.be). Le coût de l'inscription est de 25€ +5€ pour les non-membres de TAL-621, ,

Est autorisé à participer toute personne étant affiliée à la FIDE. Tout joueur domicilié en Belgique doit en outre être **affilié à un club membre de la FRBE**. La cote ELO prise en compte sera la cote ELO FIDE en standard à date du 1er janvier 2024.

Tout joueur qui ne remplirait pas ces conditions ne pourra commencer le tournoi qu'une fois sa situation régularisée.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est homologué FIDE et les résultats seront pris en compte pour la cote ELO FIDE en standard.

Le tournoi sera arbitré par Pascal Vandervorst (pascal.vandervorst@gmail.com- +32 492 65 54 65).

Article 2 : Dates et horaires

Un **check in** sera réalisé le 16 janvier entre 19h45 et 20h15. **Il faut absolument s'y présenter pour être apparié à la première ronde.**

Sous réserve de la première ronde, toutes les parties commenceront à **20h15 précises** après l'annonce de l'arbitre.

Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par leur adversaire.

Article 3 : Absences et forfaits

L'annonce d'une absence se fait soit par le biais de la feuille de résultat de la ronde précédente soit en contactant l'arbitre principal par mail (pascal.vandervorst@gmail.com), par téléphone, SMS, Whatsapp (+32 492 65 54 65), éventuellement par Messenger, ou de vive voix. L'annonce doit être faite avant le dimanche 20h précédant la ronde pour être apparié, L'arbitre confirmera toujours la bonne réception. S'il ne le fait pas, il faut vous assurer qu'il a reçu votre message par un autre moyen.

Il se peut que le motif de l'absence survienne entre le dimanche à 20h00 et la ronde du mardi. Dans ce cas aussi il est également **impératif** de prévenir l'arbitre afin que l'adversaire ne se déplace pas pour rien.

Aucun point ne sera distribué pour une absence. Si l'annonce a lieu avant le dimanche soir, le joueur ne sera pas apparié pour la ronde concernée. En cas d'annonce après le dimanche soir, le joueur reste apparié et sera déclaré forfait,

En cas d'absence non-annoncée, le joueur est déclaré **forfait** une heure après le début de la ronde.

Le joueur sera considéré absent pour le reste du tournoi et ne sera réhabilité à reprendre le tournoi que si l'arbitre principal estime son absence et surtout le fait de ne pas l'avoir prévenu justifiés.

A supposer que le joueur soit réhabilité à joueur, **une deuxième absence non-annoncée entraînera le forfait pour le reste du tournoi**. Le joueur ne pourra pas prétendre à un prix.

En cas d'abandon du tournoi, le joueur ne pourra pas non plus prétendre à un prix.

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées sont les règles de la FIDE en date du 1er janvier 2024.

Rappel : Toute personne ayant terminé sa partie devient directement spectateur et répond donc aux mêmes règles qu'un spectateur (respect du silence, distance avec les parties en cours, pas d'appareils électronique sur soi, ...).

Article 5 : Cadence de jeu

La cadence sera de **90min avec 30 sec d'incrément** (système Fischer) dès le premier coup.

Eu égard à l'incrément de 30 secondes, la règle « des cinq minutes » ne s'applique pas et **la prise de note de chaque partie est donc obligatoire du premier au dernier coup.**

Le contrevenant éventuel à ce point du règlement devra remettre sa feuille de partie en ordre sur son temps.

Article 6 : Appariements

Les appariements se feront au système suisse intégral assisté de la dernière version du logiciel SWAR.

Les cotes prises en considération pour les appariements seront dans l'ordre de priorité :

1. ELO FIDE Standard au 1er janvier 2024 ;

2. Dernière cote ELO nationale.

Les appariements définitifs seront publiés sur le site le dimanche précédent la ronde à 20h00.

Article 7 : Départages

Le système de départage est le suivant :

1. Buchholz tronqué 1

2. Buchholz

3. Résultat mutuel

4. Moyenne ELO adversaire cut

5. Nombre de victoires

Article 8 : Pendules

La position des pendules est fixée par l'arbitre. Elles ne peuvent en aucun cas être déplacées.

Le joueur ayant les noirs peut, s'il le désire, tourner l'échiquier et échanger sa place avec son adversaire avant la mise en marche de la pendule.

Article 9 : Communication des résultats

Tous les résultats doivent être communiqués à l'un des arbitres présents ou déposés à l'endroit prévu à cet effet par le biais de la feuille de match qui doit être complétée et signée par les deux joueurs.

Article 10 : Téléphones et autres appareils électroniques

Il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et soit rangé dans un contenant fermé que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporter avec lui pendant sa partie ; il peut aussi le déposer visiblement à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

Si un joueur est susceptible de recevoir des appels d'urgence, il peut confier son GSM allumé à l'arbitre et celui-ci le préviendra en cas d'appel.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra la partie en cours immédiatement. L'utilisation d'un appareil visant au confort de vie du joueur peut déroger à ce point de règlement s'il en fait la demande à l'arbitre au préalable (sonotone par exemple).

Les spectateurs ne peuvent pas non plus utiliser d'appareils connectés dans la zone de jeu sous peine de s'en voir exclure.

Article11 : Conduite des joueurs et des spectateurs

Dans la zone de jeu, il est demandé aux joueurs d'être silencieux, de ne pas manger devant l'échiquier, d'être respectueux de son adversaire, de ne pas parler d'échecs avec qui que ce soit, de ne pas analyser de parties en cours, de ne pas avoir de lecture échiquéenne et de faire preuve de fair-play.

Les joueurs sont autorisés à analyser leur partie une fois celle-ci terminée, mais dans l'espace prévu à cet effet (devant le bar), et non dans la zone de jeu (devant la scène).

Il est demandé aux spectateurs de respecter une distance raisonnable avec les échiquiers, d'être silencieux, de ne pas parler de partie en cours, de ne pas utiliser d'appareil électronique et de ne pas intervenir dans une partie en cours.

Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives de l'arbitre et des organisateurs se verra sanctionné à sa juste mesure.

Il est interdit de fumer ou vapoter dans la salle.

L’extinction des feux a lieu à 1h00 du matin.

Article 12 : Prix

80 % du montant des inscriptions sera redistribuée en prix. La répartition des prix sera annoncée avant la 3eme ronde.

Les catégories, le nombre de prix ainsi que leurs montants seront déterminés en fonction du nombre de participants et communiqués avant la deuxième ronde.

En cas d’égalité de points les prix en espèces seront partagés.

La remise des prix aura lieu le 26/03/2024 à 20h.